



Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes
AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF DE L'EAU
RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC

Au cours des prochaines semaines, du 31 mai et ce jusqu'au 31 juillet 2019, nous procéderons à la réfection du réservoir d'eau potable. Notez que durant ces opérations il y a un risque possible que l'eau soit brouillée ainsi qu'une baisse de pression dans le réseau.

Afin de maintenir la pression et d'assurer la distribution de l'eau dans le réseau qui s'effectuera que par la station de pompage; nous avons besoin de la collaboration de tous en utilisant au minimum votre consommation.

Ne pas utiliser l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir au moins une minute ou utiliser de l'eau embouteillée.

Quoi faire durant cette période ?

- De l'eau bouillie ou embouteillée doit être utilisée pour boire, se brosser les dents, faire de la glace, laver la vaisselle, ainsi que laver et préparer les aliments, et ce, jusqu'à avis contraire;
- Ne pas faire de glaçons, de boissons et d'aliments préparés avec l'eau du robinet;
- Écoles, entreprises, commerces et institutions : avisez votre clientèle à l'effet que l'eau est impropre à la consommation ; pour ce faire, affichez cette information aux endroits où l'eau est disponible. Vous devez fournir une eau potable à votre clientèle jusqu'à ce que l'eau redevienne propre à la consommation.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. La Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes prend actuellement toutes les mesures à sa disposition pour effectuer cette réfection et nous vous ferons parvenir un avis de levée lorsque la situation sera régularisée.

Francis Dubreuil, Directeur général
29 mai 2019

N.B. Pour les citoyens desservis, par le réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Maurice ne pas tenir compte de cet avis.